



# Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

**Préavis n° 14/2017**

**Objet du préavis**

**Première série de compléments au budget 2017**

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 104 du nouveau Règlement du Conseil communal et les articles 10 et 11 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

### 1. Budget 2017

*Demande de crédits complémentaires*

CHARGES	Budget 2017	Crédit. Compl.
<b>1. ADMINISTRATION GENERALE</b>		
110.3011.00 Traitements	475'000.00	4'600.00
<i>Augmentation du taux d'occupation (20% s/2 mois) due à la migration Gefi (cf. préavis n° 06/2017).</i>		
<b>2. FINANCES</b>		
<b>3. DOMAINES ET BATIMENTS</b>		
330.3114.01 Achat bouchons, bouteilles, étiquettes <i>Achat de capsules qui seront utilisées sur plusieurs années et également de fournitures dues à la nouvelle gamme de produits (effervescent).</i>	80'000.00	20'000.00
330.3131.00 Achat de vin, marc et divers  <i>Achat de vin supplémentaire dû au nouveau statut de négociant en vin.</i>	56'000.00	10'000.00
331.3124.00 Chauffage  <i>L'achat de combustible (pelets) pour le chauffage mis dans le cadre du préavis n° 05/2016 n'avait pas été mis comme nouveau poste au budget.</i>	0.00	12'000.00

3500.3011.00	Traitements service atelier	749'000.00	36'000.00
	<i>Pris en compte de 1 ETP supplémentaire s/4 mois issu d'un transfert par anticipation d'un départ à la retraite. L'équivalent de ce traitement est prévu au budget 2017 dans le compte traitement service conciergerie et doit être transféré au compte service atelier.</i>		
3500.3011.01	Traitement service conciergerie	578'900.00	-36'000.00
	<i>Pris en compte de 1 ETP supplémentaire s/4 mois issu d'un transfert par anticipation d'un départ à la retraite. L'équivalent de ce traitement est prévu au budget 2017 dans le compte traitement service conciergerie et doit être transféré au compte service atelier.</i>		
3500.3186.00	Assurance de choses	18'000.00	4'000.00
	<i>Augmentation des primes bâtiments «assurance combinée» pour la période allant du 1.10.2016 au 31.12.2017.</i>		
3531.3141.00	Entretien du bâtiment Hôtel de Ville	59'600.00	10'000.00
	<i>Frais supplémentaires pour l'aménagement du centre d'impression au sous-sol de l'Hôtel de Ville.</i>		
3536.3141.00	Entretien du bâtiment des Cluds	17'500.00	10'000.00
	<i>Certains coûts prévus pour 2016 (moustiquaires, tondeuse) ont été passés sur 2017. Certains travaux d'entretien usuel et nécessaires (barrières, peintures) sont toujours prévus ou à faire.</i>		
<b>4. TRAVAUX</b>			
410.3011.00	Traitements	1'094'700.00	22'000.00
	<i>Réorganisation du secrétariat de la DT.</i>		
430.3142.01	Entretien des rues et places	203'500.00	40'000.00
	<i>Frais supplémentaires pour la pose d'un tapis à l'Avenue de la Colline et à l'Avenue de la Riollaz.</i>		
440.3011.00	Traitements	513'300.00	5'000.00
	<i>Prise en compte d'un salaire d'apprenti supplémentaire sur 5 mois.</i>		

463.3011.00	Traitements	439'800.00	23'000.00
-------------	-------------	------------	-----------

*Engagement de personnes auxiliaires pour une période de 4 mois, dû à une incapacité de travail de collaborateurs.*

## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

510.3522.01	Frais parascolaires	82'000.00	10'000.00
-------------	---------------------	-----------	-----------

*Augmentation de la participation communale aux frais de fonctionnement du parascolaire de l'ASIPE.*

## 6. POLICE

680.3141.00	Entretien du bâtiment cantonnement STPA	45'000.00	15'000.00
-------------	---	-----------	-----------

*Le réfrigérateur de l'abri STPA est hors-service et doit être changé.*

## 7. SECURITE SOCIALE

## 8. SERVICES INDUSTRIELS

810.3011.00	Traitements	553'500.00	45'000.00
-------------	-------------	------------	-----------

*Engagement de personnel auxiliaire afin de compenser des absences et assurer les chantiers, notamment selon la communication de la Municipalité au Conseil communal du 6 avril 2017.*

### **TOTAL DES CHARGES**

**230'600.00**

## REVENUS

463.4811.00	Prélèvement sur provision	0.00	23'000.00
-------------	---------------------------	------	-----------

463.3811.00	Versement à provision	394'720.00	
-------------	-----------------------	------------	--

*Compensation des crédits supplémentaires dans ce chapitre affecté.*

810.4813.00	Prélèvement sur provision	0.00	45'000.00
-------------	---------------------------	------	-----------

810.3813.00	Versement à provision	191'510.00	
-------------	-----------------------	------------	--

*Compensation des crédits supplémentaires dans ce chapitre affecté.*

### **TOTAL DES REVENUS**

**68'000.00**

## **2. Conclusions**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

**vu** le préavis n° 14/2017 de la Municipalité du 19 juillet 2017 ;

**ouï** le rapport de la commission des finances ;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **DECIDE**

**Article 1** : des compléments au budget 2017 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 205'600.00 et une augmentation des revenus de Fr. 43'000.00 sont accordés à la Municipalité ;

**Article 2** : la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

	Modification des charges	Modification des revenus	
<i>Excédent de charges prévues au budget 2017</i>			<b>1'224'816.00</b>
1. Administration générale	4'600.00		
3. Domaines et bâtiment	66'000.00		
4. Travaux	90'000.00	23'000.00	
5. Instruction publiques et cultes	10'000.00		
6. Police	15'000.00		
8. Service industriels	45'000.00	45'000.00	
Charges supplémentaires	230'600.00		<b>230'600.00</b>
Revenus supplémentaires		68'000.00	<b>- 68'000.00</b>
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires			<b>1'387'416.00</b>

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 19 juillet 2017.

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

**Municipal délégué** : M. Eric Küng